



## Les missions du référent handicap

L'Association CLÉ, (Communiquer, Lire, Écrire) est engagée dans une démarche de progrès et d'amélioration concernant l'accessibilité des personnes en situation d' handicap, aux formations qu'elle anime.

Pour faciliter la mise en place de ce dispositif, CLÉ est accompagné par le C.F.R.H. (Centre Ressource Formation et Handicap) et le P.R.A.F.Q.P.H. (programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées), de Nouvelle Aquitaine.

Depuis février 2021, CLÉ a confirmé son engagement en signant une charte régionale avec le C.R.F.H.

Cette démarche de progrès est appuyée par un référent handicap au sein de CLÉ.

### **Mission du référent handicap :**

- ◆ **Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par l'Association CLÉ.**

### **Moyens :**

**Pour mener cette mission et développer les activités confiées, le référent handicap s'appuie sur les chargés d'appui et de développement du C.R.F.H., avec qui un dialogue s'est instauré.**

Le référent handicap :

- participe à des actions de professionnalisation sur les activités liées à sa missions.
- dispose d'un temps dédié à la réalisation de sa mission .
- dispose de moyens techniques mis à disposition par CLÉ
- propose des actions, moyens, achats éventuels à la direction

### **Contact :**

depuis février 2021, le référent handicap au sein de CLÉ est :



**Christine MICHAUD**

**05.49.95.15.92**

**[cle@cc-parthenay.fr](mailto:cle@cc-parthenay.fr)**

## Le référent handicap :

- accompagne le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement de CLÉ dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité aux formations

- veille à une égalité de traitement lors de toutes les phases de la formation (accueil, positionnement, période à CLÉ, en entreprise etc.)

- soutient l'accessibilité des formations et est force de proposition pour l'améliorer par : l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques etc.

- repère les problématiques, les axes de progrès pour en informer la direction et le C.R.F.H.
- assure une veille juridique et réglementaire

*des réunions régulières avec la direction sont mises en place tout au long de l'année avec l'objectif de suivre les actions d'amélioration de la démarche de progrès*

- soutien et développe la mobilisation des équipes de CLÉ

*anime des échanges réguliers avec les équipes pédagogiques et administratives*

- conseille sur le développement des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes en situation de handicap

*apporte son appui aux formateurs dans le cadre de la création de ressources pédagogiques*

- favorise la communication sur l'accessibilité à CLÉ auprès des publics et des partenaires

- dès la phase d'accueil, il favorise le repérage des personnes en situation de handicap et s'assure d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formations

*intervient dès le premier accueil du public. Le personnel d'accueil ainsi que le référent de formation se doivent de le mobiliser dans le cadre de la formation*

- capitalise et diffuse les bonnes pratiques au sein de CLÉ

*informe les équipes des bonnes pratiques repérées*

- sait mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation

*est l'interlocuteur pour la demande et la mise en œuvre des compensations (dispositif ACCEA)*

- crée, développe et s'appuie sur un réseau de partenaires externes : (référent de parcours, partenaires spécialisés handicap, C.R.F.H. etc.) pour pouvoir aménager la formation autant que nécessaire

*active le réseau de partenaires facilitateurs de la démarche*

- anticipe la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap